

Zeitschrift: Revue Militaire Suisse
Herausgeber: Association de la Revue Militaire Suisse
Band: 30 (1885)
Heft: 5

Titelseiten

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 14.03.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

REVUE MILITAIRE SUISSE

XXX^e Année.

N^o 5.

15 Mai 1885

La nouvelle instruction allemande sur le tir de l'infanterie.

Du 11 septembre 1884.

On se souvient que peu après la guerre franco-allemande, le capitaine bavarois Mieg avait mis au jour de nouvelles théories sur l'emploi des armes à feu portatives pour le tir aux grandes distances et sur l'influence qu'exerce la forme du terrain sur la longueur de l'espace dangereux, par le fait de son plus ou moins de parallélisme avec la trajectoire. Ces théories, fortement combattues au début par d'éminents écrivains de tous pays, n'en firent pas moins leur chemin, jusqu'à ce que, renforcées par les faits de la guerre russo-turque de 1877-78, elles finirent par être étudiées à fond et mises en pratique dans toutes les armées.

L'Allemagne qui avait pris l'initiative du mouvement en fondant l'école de tir de Spandau éprouva dans la même année le besoin de remanier son instruction sur le tir; ce nouveau règlement est daté du 15 novembre 1877. Depuis lors les études n'ont cessé d'être poussées avec persévérance, et il s'est fait en même temps de tels progrès dans la construction des armes et des munitions, ainsi que dans leur emploi, que l'on s'est vu forcé l'année dernière de retoucher cette instruction de 1877, afin de la tenir à la hauteur des exigences de la tactique actuelle.

Ces modifications n'ont pas porté sur les questions de principe relatives à la théorie pure du tir et à la manière d'instruire le soldat, mais sur le matériel des tirs d'école et la *paperasserie* de ces derniers et surtout sur la tactique ou conduite des feux de guerre.

Quant au matériel nous remarquons que les modèles de cibles ont tous été changés et tous *diminués* de surface.

La cible à bande et la cible d'école ont été réduites de 1,80/1,20 à 1,20², la cible de section de 2,40/1,80 à 2/1,70, les mannequins découpés de 1,80/40 à 1,70/40. Soit une diminution de surface de 0^m72 cm² pour les 2 premières.

de 0^m92 » » la 3^{me}.

de 0^m40 » » la 4^{me}.